

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-052

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRATI DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 9 juin,

Date de convocation
3 JUIN 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Date d'affichage de
convocation
3 JUIN 2026

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : **23**

Absent ayant donné pouvoir : Thérèse MALEM à Laetitia MARCHAND

Votants : **29**

Anne BRUS à Lamia DURAND
Eric PETRETO à Nicolas BRUNET
Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN
Yolande GROBON à Bertrand HOUILLON
Magali DOUSSE à Nelly SEVERAC

Madame Laetitia MARCHAND a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

9 JUIN 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**Objet : Dénomination
salle du Conseil
municipal Jacques
Lollioz**

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil municipal de rendre hommage à Monsieur Jacques LOLLIOZ, ancien Maire de la Commune et Vice-Président de l'intercommunalité, décédé en janvier 2026, en dénommant la salle du Conseil municipal à son nom,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} et unique : APPROUVE** la nouvelle dénomination de la salle du Conseil municipal de la manière suivante : " salle du Conseil Municipal – Jacques Lollioz".

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **11 JUIN 2026**

Certifiée exécutoire le : **11 JUIN 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Laetitia MARCHAND